

08 mars 2024 : l'UNICEF Burundi met l'accent sur l'autonomisation des femmes et filles

UNICEF, 08 mars 2024 Investir en faveur des jeunes filles adolescentes pour un monde plus égalitaire, l'UNICEF a fait progresser les droits des adolescentes pour un avenir plus radieux Bujumbura, 8 mars 2024 En cette Journée internationale des droits de la femme, célébrée sous le thème « Investir en faveur des femmes : accélérer le rythme » l'UNICEF Burundi met l'accent sur l'importance cruciale d'autonomiser les femmes et les filles, en particulier les adolescentes.

Lorsque nous investissons dans la santé, l'éducation, les droits et le bien-être des adolescentes, cela crée un effet d'entraînement positif pour l'ensemble de la société. Les adolescentes autonomisées sont plus susceptibles de devenir des femmes en bonne santé, éduquées et productives, qui contribuent à la croissance économique et au développement de leur communauté. Le Burundi a déjà enregistré des progrès remarquables en matière d'engagements normatifs internationaux et régionaux, auxquels le pays a souscrit en matière de l'égalité des genres et de la promotion des conditions de la femme au Burundi. Des lois contre les violences sexuelles et basées sur le genre ont été promulguées entre 2014 et 2016, ainsi que la Politique Nationale de Développement et la Politique Nationale Genre. L'existence d'un comité national multi-sectoriel sur la Résolution 1325, ainsi que l'existence d'un 2^e Plan d'Action National sur la Résolution, sont des actions qui s'inscrivent en cohérence avec les cadres juridiques normatifs sur le plan international et national. Au niveau des engagements politiques, des textes de lois, tels que le Code des Personnes et de la Famille, ont été adoptés par le Burundi dans le cadre de la promotion de l'égalité des genres et de protection de l'enfance. Il reste encore du chemin à parcourir. Les droits des jeunes filles adolescentes dans la tranche d'âge de 15 à 19 ans continuent d'être menacés. Celles-ci sont confrontées à une discrimination et à des inégalités disproportionnées. Les risques plus élevés de violence sexuelle, et la moitié d'entre elles n'ont pas accès au soutien en matière de santé nutritionnelle dont elles ont besoin. Les conséquences des violences sexuelles basées sur le genre continuent d'affecter les jeunes filles en milieu scolaire ; 1019 grossesses non désirées ont été enregistrées au cours de l'année scolaire 2022, et 11 % des adolescentes âgées de 15 à 19 ans ne sont ni scolarisées, ni employées, et ni formées (2020). Investir dans les jeunes adolescentes en assurant leur bonne santé et leur éducation de qualité leur permettra de devenir des acteurs clés dans la lutte contre la pauvreté, la promotion de la productivité économique, l'innovation climatique, l'amélioration des résultats en matière de santé et d'éducation. « En lançant notre programme pays 2024 nous réaffirmons notre engagement envers l'autonomisation des jeunes filles au Burundi, en mettant un accent particulier sur leur santé, y compris la santé mentale, sexuelle et reproductive, ainsi que sur leur éducation et leur autonomisation. Chaque jeune fille soutenue aujourd'hui forge le pilier de notre société de demain. Ensemble, œuvrons pour un monde où chaque adolescente peut exploiter son plein potentiel, contribuant activement au développement durable de notre communauté. L'avenir est prometteur, avec chaque jeune fille au cœur de notre action » - France Bégin, Représentante de l'UNICEF au Burundi. En cette journée spéciale, l'UNICEF Burundi réaffirme son engagement à faire progresser les droits des adolescentes, à promouvoir leurs voix et leurs idées par des rassemblements de soutien aux groupes et organisations dirigés par des filles, et à lutter contre la discrimination et les inégalités dont elles sont victimes. Fatou Tandiang Chief Communication Advocacy and Partnerships UNICEF